

*Achte jedes Mannes Vaterland, aber das deinige liebe !
Respecta la patria da mintgin, ma la tia charezza!
Respecte la patrie de chaque homme, mais aime la tienne!
Rispetta la patria di tutti, ma ama la tua!
Gottfried Keller*

*Monsieur
Pierre Chiffelle
Conseiller d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne*

Morges, le 28 novembre 2002

cc : A qui de droit - <http://www.appel-au-peuple.org>

Avertissement

Monsieur,

Le 15.06.00, la TSR a montré un reportage sur le dysfonctionnement du « Juge » Pierre-Louis Cornu (le 13.09.02 je vous avais prêté la cassette). Ce même « Juge » m'a expulsé sauvagement de ma propre maison quelques semaines plus tard sans jamais m'auditionner. Ce magistrat est probablement physiquement atteint, mais toujours en fonction !

Par jugement du 06.09.00, la « Juge » Sorel de Haller m'a débouté en formulant 40 faux. Mon recours à ce sujet a été tout bonnement ignoré par le Tribunal cantonal vaudois.

Cependant, le déni de justice le plus grave s'est produit au niveau du Tribunal fédéral : par arrêt du 14.12.01, vos « Juges » cantonaux Jomini, Tâche et Creux ont débouté ma plainte contre le « Juge » d'instruction Jean-Marie Ruede par le mensonge : « que Gerhard Ulrich avait également l'occasion de requérir les mesures d'instruction qu'il jugeait utiles ... que s'il ne l'a pas fait, il ne saurait s'en plaindre aujourd'hui ... ». J'ai recouru contre cet arrêt le 17.12.01 au Tribunal fédéral, soumettant la preuve que j'ai bien demandé des mesures d'instructions très précises. J'ai fourni les copies de 8 lettres adressées sur ce sujet à Ruede. Celui-ci n'a pas enquêté du tout, bien que la tâche lui aurait été très facile. Il a préféré abuser de son autorité et m'inculper.

Le Tribunal fédéral était échec et mat. Alors, le jour précédant mon procès pénal du 14.02.02, j'ai reçu la réponse du « Juge » fédéral Heinz Aemisegger et consorts. Ils ont menti en affirmant

Gerhard Ulrich

*c/o Claudine Ruegg
avenue de Lonay 17
1110 Morges*

*Mobile 078 – 641 99 96
Fax 021 – 329 02 34*

« que le recourant ne critique ces prononcés que de façon sommaire et inconsistante ... Que cette façon d'agir est abusive etc. etc. ».

Le 14.02.02, votre « Juge » Jean-Pierre Lador m'a condamné pour des actes que je n'ai pas commis, et cela malgré le témoignage de 10 personnes en ma faveur, faits établis devant un public de 20 personnes.

Finalelement, je vous rappelle que vos juges font retenir mes affaires personnelles depuis le 11.07.00. Toutes mes démarches pour les récupérer ont été vaines.

Pour ma propre personne j'ai donc amplement la preuve du banditisme judiciaire. Depuis le 14.02.02, je ne crois plus du tout à cette « justice ». En conséquence, j'ai renoncé à recourir depuis cette date. Mais je n'ai pas abandonné ma lutte pour combattre les mensonges des juges et leurs crimes judiciaires pour autant.

Votre appareil judiciaire a eu le culot de me mettre aux poursuites pour des frais judiciaires. Je me suis toujours catégoriquement opposé avec l'argument selon lequel on ne peut pas facturer un produit qui n'a jamais été livré. Le 13.11.02, j'ai dû comparâître devant la juge de paix, Pascale Chapuis, à Morges au sujet de ces poursuites. Je lui ai donné des copies de l'arrêt du Tc du 14.12.01, de mon recours du 17.12.01 et du torchon du Tribunal fédéral (Aemisegger) du 14.01.02, notifié le 13.02.02. Ces 3 papiers prouvent de façon claire et nette le désastre judiciaire. Madame Chapuis a été en apparence très vexée. Mais je viens quand-même de recevoir de sa part la main-levée concernant les frais de justice facturés à tort.

Monsieur le Conseiller d'Etat, j'ai la même ligne de conduite que le chef de la délégation des Confédérés devant l'empereur Maximilien avant le « Schwabenkrieg ». L'empereur avait menacé de faire la guerre si les Confédérés n'obéissaient pas. Il a reçu en réponse : « Je ne donnerais pas un tel conseil à sa majesté. Les Confédérés sont un peuple particulier. Plus on leur tape sur la tête, plus ils prennent goût à cogner. »

Si vous n'avez pas le courage et la compétence d'arrêter vous-même ce banditisme judiciaire très bientôt, je vous tiendrai responsable pour la suite inévitable. La tyrannie justifie bien des réactions. J'invoque mon droit à la légitime défense. C'est à vous de trouver les solutions.

Je vous invite une dernière fois à faire diligence. Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués

Gerhard Ulrich